

Talents des Bords de Loire 2023

Règlement du concours



Article 1

Andrézieux-Bouthéon Animation et la ville d'Andrézieux-Bouthéon organisent un concours de chant dont la finale se déroulera le jeudi 13 juillet 2023 en prémices du spectacle pyrotechnique sur les bords de Loire devant le Complexe d'Animation des Bords de Loire. Ce concours est ouvert à toutes personnes âgées de plus de 12 ans **sauf aux artistes professionnels.** **Le nombre de places est limité à 30 participants.**

Article 2

Les participants devront avoir **fournis leurs supports musicaux au préalable** avant le vendredi 23 juin pour la présélection et avant le 5 juillet pour la finale (si changement de titre, passé cette date, la chanson de présélection sera obligatoirement conservée) au Service Animation-Évènementiel soit sur clé USB soit par mail : vcordier@andrezieux-boutheon.com. **Les personnes participant au concours ne pourront prétendre à aucun type de rémunération.**

Article 3 - La sélection :

Le samedi 1^{er} juillet à 20h sur l'esplanade du Complexe d'Animation des Bords de Loire (CABL).

Chaque candidat devra se présenter le samedi 1^{er} juillet avant le concours pour réaliser les balances (L'horaire sera communiqué ultérieurement par Mme Cordier).

5 participants seront retenus pour la finale.

Article 4 - La finale :

Jeudi 13 juillet à 21h sur les bords de Loire devant le CABL

Chaque candidat retenu pour la finale devra se présenter le jeudi 13 juillet à 20h15 au CABL. Un tirage au sort définira son horaire de passage. Le candidat pourra s'il le souhaite présenter un nouveau titre que lors des sélections (voir article 2).

Article 5

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la ville. Il devra être retourné complété et signé (par les parents pour les mineurs) avant **le vendredi 16 juin 2023** à l'adresse suivante : Service Animation-Évènementiel - Concours Talents des Bords de Loire – Avenue du Parc 42160 Andrézieux-Bouthéon ou par mail vcordier@andrezieux-boutheon.com

Article 6

Les candidats ou les parents pour les mineurs retenus autorisent la publication de leur nom, photographie, captage vidéo, sans que celle – ci n'ouvre droit à quelques indemnités que ce soit.

Article 7

Les participants retenus pour la soirée du 13 juillet 2023 sur les bords de Loire se verront attribués des cadeaux offerts par l'UDACAB (Union des commerçants et artisans d'AB) la Ville et ABA . Le gagnant remportera en plus, une dotation d'une valeur de **200€**.

